Madame, Monsieur,

Votre enfant va participer à notre séjour de vacances (anciennement colonie de vacances), du mois de juillet 2017 dans les côtes d’Armor au centre de Port-Blanc.

Afin d'organiser au mieux le centre, je me permets de vous transmettre les différentes règles de vie de ce séjour, visant notamment à offrir à votre ou vos enfant(s) un excellent séjour.

Comptant sur votre participation et dans l'attente de vous rencontrer lors des réunions de présentation,

Recevez Madame, Monsieur, mes salutations distinguées,

Nicolas GUILLEMANT

Directeur du séjour

**VOTRE OU VOS ENFANT(S)**

|  |  |
| --- | --- |
| Son suivi sanitaire | Lors de l'inscription de votre enfant, une fiche sanitaire avec des annexes vous a été remise, ce document est obligatoire pour permettre à l'équipe de direction d'assurer le suivi médical, mais aussi de répondre au mieux à ses besoins. ***Il est donc indispensable de la remplir correctement et de signer chaque fois que cela est demandé.***  ***Il est important que les parents ou le responsable légal restent joignable durant TOUTE la durée du séjour.*** |
| Les urgences | En cas d'urgence, l'assistante sanitaire accompagnera votre enfant à l'hôpital et restera avec lui tout le temps de son hospitalisation. Le directeur du centre vous informera par téléphone du problème rencontré et des soins apportés à votre enfant.  La signature de la fiche sanitaire et de la délégation au directeur de prendre les décisions en cas de problèmes est nécessaire pour que votre enfant soit pris en charge rapidement par les services médicaux. |
| Son suivi médical | Si votre enfant suit un traitement durant le centre: La loi nous impose de posséder l'ordonnance précisant la posologie et la durée du traitement afin de pouvoir le donner. ***En aucun cas, nous ne pouvons donner de médicaments à l'enfant si cela n'est pas prescrit par un médecin.***  Les médicaments seront rangés à l'infirmerie ou l'enfant sera invité à se rendre pour la prise de son traitement. L'assistante sanitaire est garante du bon suivi traitement.  En cas de maladie, même bénigne, durant le centre, l'assistante sanitaire accompagnera votre enfant chez le médecin et lui donnera les médicaments prescrits. Vous serez ensuite informé par téléphone. |
| Son régime alimentaire | Il est impératif d'indiquer sur la fiche sanitaire, si votre enfant a un régime alimentaire particulier, tel que des allergies (reconnue médicalement), des interdictions de manger certains aliments pour des raisons privée...  Nous transmettrons l’ensemble de ces informations à l’hôtelier chargé de la restauration des participants du séjour.  Sans indication de votre part, nous ne pourrons prendre en compte les demandes particulières. |
| Informations particulières | N'hésitez pas à indiquer sur la fiche sanitaire toutes les informations que vous jugerez importante (énurésie, indisposition, situation familiale difficile...) ou à en faire part par écrit au chef de convoi lors du départ.  Toutes ces informations restent confidentielles et ne seront pas diffusé à une tierce personne. |

L'ORGANISATION

|  |  |
| --- | --- |
| Le départ | Le chef de convoi, désigné par l'équipe de direction **accueillera vote enfant et vous-même**, il ramassera l’argent de poche et pointera les enfants lors de la montée dans le bus.  Un animateur assistera le chef de convoi pour ramasser les traitements médicaux avec leurs ordonnances.  L'association TLV sera informé de l'arrivé des enfants qui en informera chaque mairie, afin que vous puissiez vous même être informé. Un message sera mis sur le blog du séjour dans les minutes suivant l’arrivée des enfants.  ***Il est indispensable de rester joignable au moment du départ et de respecter les horaires transmis par l'association.*** En cas de retard de votre part, le bus partira sans l'enfant.  Si l'heure du repas est compris dans le trajet, ***prévoyez un pique-nique*** pour votre enfant, évitez les boissons gazeuses et les chips, qui ne font pas bon ménage avec la route. |
| Le retour | A l’arrivée aux différents points de descente des enfants, le chef de convoi demandera le nom de l'enfant à chaque parent, afin de laisser l'enfant descendre.  ***Il est indispensable que vous respectiez les horaires de retour de l'enfant.*** |
| Les groupes de vie | Le directeur constitue les groupes de vie en se basant sur le sexe et l'âge de chaque enfant. Chacun de ces groupes sera encadré et animé par un animateur référent. |
| Téléphone | ***Les téléphones portables*** ne sont pas autorisés pour les enfants en dehors des heures d'appel 18h-19h, en dehors de ces heures le téléphone sera éteint (penser à donner le code PIN à votre enfant). Les téléphones portables seront remis aux animateurs de l'enfant, qui les rangeront en lieu sûr.  Le téléphone ne pourra donc pas servir d'appareil photos.  D'autre part le directeur, se réserve le droit de contrôler si nécessaire les photos et/ou vidéos du téléphone en cas de réalisation de films ou photos fait sans autorisation des sujets. Le non-respect du droit à l'image étant punis par la loi.  Les enfants ne disposant pas d’un téléphone portable, pourront s’ils le désirent, téléphoner par roulement à leurs proches. Le centre ne disposant que d’une ligne de téléphone, nous vous demandons de faire en sorte que les appels soit de courte durée afin de permettre l’accès au téléphone à un maximum d’enfants chaque jour. Dans la mesure du possible, veillez à être disponible chaque jour entre 18h et 19h au cas où votre enfant chercherait à vous joindre. Généralement le numéro de téléphone est masqué, dans ce créneau horaire pensez à décrocher il s’agit probablement de votre enfant.  ***Pour les plus jeunes, pensez à donner la liste des numéros de tel où ils peuvent vous joindre.***  En cas d'urgence, il vous est demandé de contacter l'association TLV au 03-21-08-89-10, qui contactera le directeur du centre afin de l'informer de l'urgence et prendra ensuite contacte avec vous. |
| Le courrier | L’animateur veillera à ce que chaque enfant écrive régulièrement à ses parents.  Lorsqu’un enfant reçoit un colis, il a la possibilité de le conserver dans sa chambre (à ses risques et périls) ou de le confier à son animateur. L’animateur proposera également à l’enfant de partager avec ses camarades (sans obligation). Éviter les produits périssables.  ***Le courrier et les colis sont personnels, ils seront ouverts par l’enfant.***  ***Il est important que les parents envoient au moins une lettre par semaine à chacun de ses enfants, c'est un moment important dans la vie du centre.***  Lors de vos envois, n'oubliez pas de préciser le nom et prénom de l'enfant afin d'être sûr qu'il arrive à destination.  L’adresse du centre : Nom Prénom de votre enfant  Centre de vacances de Port-Blanc  2 rue Enez Brug  22710 PENVENAN  Il est pratique pour les enfants de bénéficier d'enveloppes libellées aux différentes adresses et affranchis. Sinon, ne pas oublier les timbres.  En cas d'envoi de colis, ne pas faire d'accusé de réception, la poste ne remet pas toujours le colis ou le courrier au directeur, même sur présentation de papier d'identité. |
| L'argent de poche | ***L'argent de poche doit être remis au chef de convoi*** lors du départ dans une enveloppe comportant le nom et prénom de l'enfant ***(une enveloppe par enfant***) elle sera vérifiée avec les parents avant d'être fermée. L'argent sera conservé dans le bureau du directeur.  L’animateur gérera l’argent de poche avec l'enfant et établira une fiche de dépense d'argent de poche qui sera remise dans la valise à la fin du séjour (accompagné du solde éventuel).  ***En cas d'envoi d'argent par la poste, il est important que l'enfant en informe son animateur.***  ***En cas de refus, le jeune sera entièrement responsable de son argent et l'association sera dégagé de toute responsabilité en cas de perte ou de vol.*** |
| L'inventaire | Afin de récupérer les vêtements de votre enfant, il est préférable de marquer TOUT le linge de votre ou vos enfants avant le départ et de remplir la feuille d'inventaire.  A l'arrivée dans la chambre, l’animateur fera l’inventaire du trousseau avec l’enfant.  Toutes les denrées périssables emmenées par les enfants seront jetées lors de l’inventaire pour des raisons d'hygiène.  Si possible, merci de limiter l'apport de gourmandises dans les valises.  Le linge sera nettoyé à raison d'une fois dans le séjour. Il est donc préférable de prévoir une quantité de linge suffisante pour tenir 8 jours plein, notamment en sous-vêtements.  Pour la pratique d'activité, il est indispensable de prévoir :  - Baignade : Maillot de bain, sac à dos léger, une serviette de bain.  - Voile : Chaussure souple (type en toile), différente des chaussures de marche.  - Promenade/randonnée : chaussures de marches ou basket, chaussettes, un vêtement de pluie.  - Boum de fin de centre : une tenue de soirée (facultatif) |

**LA VIE COLLECTIVE ET VIE QUOTIDIENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| La laïcité | ***La loi prévoit le respect de la laïcité dans les lieux publics. Il en va donc de même pour le centre de votre enfant. C'est pourquoi, il leur sera demandé de ne pas afficher de signe distinctif de religion,***  la pratique religieuse ne pourra se faire que dans la limite du respect de la vie en collectivité et l’absence de prosélytisme. |
| Les protections solaires | Afin d'assurer au mieux la sécurité physique et le bien être de votre enfant, il est indispensable de prévoir par enfant :  - ***Une crème solaire avec un indice de protection important***. Les huiles ou crème bronzante sont interdite. Une crème après solaire peut également être apprécié, notamment si votre enfant à une peau sensible.  - ***Une casquette.*** Il appartient aux parents de la fournir à l'enfant avant le séjour.  - Une paire de lunette de soleil, facultative.  Pour les enfants ayant une peau particulièrement fragile, un tee-shirt de bain peut être mis dans la valise afin d'apporter une protection supplémentaire. |
| Les objets dangereux | Tous objets pouvant occasionner des blessures à l'enfant ou à une tierce personne est interdits dans le centre, y compris les rasoirs jetables.  Une tolérance peut être admise pour les grandes filles à condition de le donner en main propre dans une enveloppe portant le nom de l'enfant au responsable de convoi qui le donnera à l'animatrice référente et qui veillera à sa bonne utilisation.  Il ne sera pas permis aux enfants d'acheter des objets dangereux lors des achats souvenirs (ex : couteaux...) |
| Les objets de valeurs | L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets (tel portable, DS, MP3..) et ou de vêtements de valeurs (vêtements neuf ou de marque).  En effet, le centre est une activité salissante où beaucoup de vêtements peuvent être perdu ou abîmé. |